

L'INDUSTRIE

LA REVISION DES NORMES RELATIVES AUX
RÉGIONS DÉSIGNÉES ET LES PROVINCES
ATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Le gouvernement songe-t-il à reviser la politique de régions désignées de son ministère en ce qui concerne les provinces atlantiques?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant reconnaîtra, je pense, qu'une révision périodique se fait tant à l'égard de toutes les régions désignées que des régions non désignées.

M. Coates: Le ministre pourrait-il être plus précis quant à Halifax, Dartmouth, Saint-Jean (N.-B.) et Fredericton? Songe-t-on à les inclure?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, une étude de ces régions particulières vient d'être faite, en novembre dernier.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances? Nous dirait-il si le changement d'attitude concernant une révision de cette politique, en ce qui a trait aux provinces atlantiques, ne vaut que d'ici le 6 avril?

LES SPORTS

LE SKI—LA REPRÉSENTATION FÉDÉRALE AUX
ÉPREUVES DE CHAMPIONNATS EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'avoir une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme, pour la première fois dans l'histoire du Canada, les meilleurs skieurs du monde s'affronteront dans les épreuves de la Coupe internationale du Maurier, qui se dérouleront du 25 au 31 mars à Rossland (C.-B.) la ville natale de Nancy Greene, comme le ministre porte un intérêt tout particulier à la santé physique et au sport amateur, et pour répondre par ailleurs aux vœux des habitants de la région, le ministre compte-t-il représenter le gouvernement fédéral à cet événement historique?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'en serais enchanté, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Robichaud.]

LES AÉROPORTS

VANCOUVER—L'IMPOSITION DE PÉAGES AU
NOUVEAU PONT D'ACCÈS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Transports. Le gouvernement fédéral envisage-t-il d'imposer le péage au pont sur le Fraser qui fera partie de la voie d'accès proposée pour le nouveau terminus aérien de l'aéroport international de Vancouver présentement en construction?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): S'il s'agit du pont au-dessus du bras moyen du Fraser, entre l'île Lulu et l'île Sea, il sera intégré à la voie à péage qui donnera accès à l'aéroport, mais nous négocions toujours la question avec le gouvernement provincial. Si ce dernier nous faisait une nouvelle proposition et s'engageait à contribuer quelque chose, nous n'aurions pas à imposer des péages sur ce pont.

L'hon. M. Fulton: Je parlais du nouveau pont qui doit être construit et je demandais s'il y aurait des péages. Est-ce le pont dont parlait le ministre?

L'hon. M. Hellyer: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Fulton: Le ministre voudrait-il remettre immédiatement à l'étude la décision du gouvernement, afin d'éviter que l'aéroport international de Vancouver ne devienne le seul du Canada dont les voies d'accès seraient soumises au péage?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, c'est à peu près le seul endroit du Canada où les autorités provinciales et municipales refusent de s'acquitter des responsabilités qui devraient normalement relever de leurs compétences. La seule solution que je puisse envisager est celle qu'avait proposée mon prédécesseur, au nom du gouvernement canadien, c'est-à-dire de ménager une voie d'accès de façon à recouvrer, au nom des contribuables canadiens, les dépenses engagées.

L'hon. M. Fulton: Le gouvernement propose-t-il d'acheter à la province sa part de propriété dans une des voies d'accès existantes, afin que le péage puisse s'appliquer également à cette structure?

L'hon. M. Hellyer: Il n'y a qu'une voie d'accès à l'heure actuelle, et elle fait l'objet des négociations en cours avec les autorités provinciales.